

2025-2017
2025-06-03

ISOMATE® PTB DUAL

PAR CONFUSION SEXUELLE POUR LE CONTRÔLE DU PETIT PERCEUR DU PÊCHER (*SYNANTHEDON PICTIPES*), ET PERCEUR DU PÊCHER (*SYNANTHEDON EXITIOSA*)

Pour utilisation sur des fruits à noyau et d'amandes

AGRICOLE

GÉNÉRATEUR À LIBÉRATION LENTE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GUARANTIE:	Acétate de (E,Z)-3,13 Octadécadié-1-yle	44,20 %
	Acétate de (Z,Z)-3,13 Octadécadié-1-yle	43,74 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 30042 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 500 diffuseurs par paquet (chaque diffuseur contient 112,24 de phéromone pour un total de 56,12 g de phéromone par paquet)

PACIFIC BIOCONTROL CORPORATION

1831 NW Kings Blvd.
Corvallis, OR 97330 USA
Téléphone: 360-571-2247

MODE D'EMPLOI

IL EST TRÈS IMPORTANT QUE **ISOMATE PTB DUAL** SOIT APPLIQUÉ TEL QU'INDIQUÉ.

Les producteurs utilisant ce produit doivent maintenir des registres détaillés des dommages encourus à l'intérieur de leur verger. Le dépistage précis des populations adultes est essentiel puisque le mode d'utilisation d'**ISOMATE PTB Dual** est très différent en termes d'efficacité et le mode d'action des insecticides à large spectre traditionnels normalement utilisé pour le contrôle des insectes nuisibles dans les cultures fruitières. La réussite du programme de lutte avec **ISOMATE PTB Dual** dépend de la discussion continue avec les experts en lutte intégrée, les conseillers horticoles et les représentants des compagnies.

CULTURES: Abricots, capulin, les cerises, les cerises à grappes, nectarines, pêches, prunes, plumcot, prunelle, et les amandes.

ORGANISMES NUISIBLES: Petit perceur du pêcher (*Synanthedon pictipes*), ET perceur du pêcher (*Synanthedon exitiosa*).

DOSE D'EMPLOI: 375 diffuseurs par hectare (150 diffuseurs par acre). Utiliser la dose élevée jusqu'à 675 diffuseurs par acre (diffuseurs par acre) lorsque la pression des ravageurs est élevée.

APPLICATION: Placer les distributeurs sur les branches latérales au point milieu de la canopée des arbres. Appliquer uniformément dans la zone traitée. Traiter toute la zone est le traitement le plus efficace contre la pyrale du pêcher.

PÉRIODE D'UTILISATION: Installer les diffuseurs avant l'émergence des papillons adultes au printemps. Consulter un spécialiste local ou Pacific Biocontrol représentant pour le moment propice ou la longévité prévue de distributeur dans votre secteur.

NOTE: ISOMATE PTB Dual réduit l'accouplement des organismes nuisibles ciblés. La migration des papillons nocturnes femelles fécondées à partir des vergers adjacents réduira le niveau de contrôle. Contrôler par:

- Traitement des sources extérieures d'infestation avec de l'**ISOMATE PTB Dual**.
- Traitement des sources extérieures d'infestation avec un insecticide homologué.
- Traitement du verger traité avec la phéromone avec un insecticide homologué.

Il est plus efficace de traiter toute la zone. Des applications supplémentaires d'un insecticide homologué sont conseillées quand **ISOMATE PTB Dual** est employé dans les vergers ayant de fortes populations de parasites. Tous les insectes nuisibles doivent être suivis de façon à ce que des insecticides conventionnels puissent être appliqués au moment opportun.

ISOMATE® est une marque déposée de "Pacific Biocontrol Corporation".

2025-2017
2025-06-03

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

N'ouvrir les enveloppes de papier d'argent que lorsque prêt à utiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les utilisateurs doivent porter des vêtements protecteurs appropriés, y compris des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation des distributeurs. Se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau potable ou les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. Rincer la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste ou est sévère, consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Éviter la contamination des produits destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des diffuseurs utilisés ou inutilisés.

Ne pas jeter les diffuseurs, dans ou près des étendues d'eau.

ENTREPOSAGE:

Entreposer les paquets de diffuseurs non-ouverts à une température inférieure à 4°C dans un endroit sec.

ÉLIMINATION:

Les diffuseurs inutilisés qui ne peuvent pas être utilisés selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette doivent être éliminés conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS:

Éliminer les contenants vides et les enveloppes de papier d'argent conformément à la réglementation provinciale.

GÉNÉRAL:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.